



# Règlement du concours :

## « Les classes parlent de biodiversité »



AMOPA et ABEI Locales sont heureux de vous présenter le règlement du concours 2024 intitulé « les classes parlent de biodiversité ». Ce concours s'inscrit dans la démarche de replacer la biodiversité au cœur des écoles.

### Présentation

La compréhension et la valorisation de notre environnement est un enjeu crucial de notre temps. La biodiversité est menacée, beaucoup d'espèces disparaissent, des plus petites aux plus grandes engendrant la disparition de l'équilibre des écosystèmes et réduisant l'abondance des espèces et des individus.

Les élèves sont sensibles à cette perte et sont en demande de projets concrets contre cette dégradation de la biosphère : Ils veulent être acteurs de leur avenir et bouleverser les pratiques actuelles.

Afin de leur donner la possibilité de s'exprimer sur ces sujets, le concours portera sur des espèces locales et leur(s) habitat(s), dans un projet commun de communication mettant en lumière une biodiversité accessible, diverse mais de moins en moins abondante.

### Qui peut participer ?

Ce concours s'adresse aux élèves de cycle 1, 2 et 3 avec le soutien de leur maîtresse ou maître.

### Dates de début et de fin ?

- 30 Septembre 2023 : Ouverture des inscriptions au concours ;
- 1er Décembre 2023 : Fermeture des inscriptions au concours ;
- 7 Mai 2024 : Remise des créations à l'association ABEI Locales ;
- 11 Juin 2024 : Journée d'accueil et d'activité pour les participants.



## Règlement du concours : « Les classes parlent de biodiversité »



### Démarche à suivre pour participer au concours

#### Pour le cycle 1

*Participe au concours ABEILocales sur l'habitat des animaux avec ta classe et ton maitre ou ta maitresse, choisi un animal et renseigne toi sur la chaine alimentaire dont il fait parti. Partez en promenade autour de ton école, puis en groupe compose un beau tableau avec ce que vous aurez récolté. Il doit parler de l'animal choisi il faudra ensuite prendre en photo votre travail et envoyer votre photo.*

Les créations peuvent être réalisées aux dimensions qui convient à la classe tant qu'elles tiennent dans le cadre d'une photo d'un appareil photo standard. L'assemblage de toutes les œuvre de chaque classe et école participante formeront une fresque de la biodiversité. Cette étape finale sera faite numériquement avant impression par ABEILocales.

#### Pour les cycles 2 et 3

Le concours porte sur la création d'un document sur une espèce observée autour ou dans leur école, parlant de sa place dans la chaine alimentaire et autres informations pertinentes à partager.

Les classes et leur maitresse ou maitre choisiront un format pour leur création suivant faisabilité, parmi ces 3 proposés :

- Un document rédigé et illustré du type « Une » de journal et deux à trois pages d'articles ;
- Un fichier audio type webradio avec création d'un logo ;
- Un fichier vidéo.

Dans les cas des fichiers audio et vidéo, ils devront obligatoirement être accompagnés d'un titre en début, de crédits en fin et seront limités à une durée maximale de 4 minutes. Pour la création audio un logo de leur web radio, inventé et crée pour ce projet, sera projeté à l'écran lors de l'écoute de l'enregistrement.



Règlement du concours :  
**« Les classes parlent de biodiversité »**



Dans le cas du document rédigé et illustré, les illustrations (photos, schémas, dessins...) devront provenir des enfants (pas de documents récupérés par internet, dans des journaux...). Ce dernier devra être rédigé en police d'écriture « Calibri » et en taille 12 minimum en format A4.

### Lauréat

Le choix des lauréats se fera par CRED/AMOPA/ABEILocales en fonction des catégories établies après la fermeture des inscriptions des classes.

### Exposition & Cérémonie de remise

Une journée sera organisée pour remettre les créations assemblées aux classes et nommer les lauréats en fin d'année scolaire.

**Merci de votre participation**